AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2165
FR0011594233-FS0884-DER36

28 décembre 2015

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-10 du règlement général)

NUMERICABLE-SFR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 24 décembre 2015, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Altice Group Lux S.à r.l.[1] (3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Altice Luxembourg SA, Altice France S.A.et Altice France Bis S.à r.l., les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société NUMERICABLE-SFR et détenir indirectement 343 922 878 actions NUMERICABLE-SFR représentant autant de droits de vote, soit 78,48% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Altice NV[3]	0	0
Altice Group Lux. S.à r.l.[4]	0	0
Altice Luxembourg S.A.[5]	0	0
Altice France S.A.[6]	295 228 955	67,37
Altice France bis S.à r.l.[7]	48 693 923	11,11
Total	**343 922 878**	**78,48**

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par Altice N.V. à Altice Group Lux S.à r.l. de sa participation dans Altice Luxembourg S.A., laquelle détient indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale à 100% Altice France S.A. et de sa sous-filiale à 100% Altice France bis S.à r.l., 343 922 878 actions NUMERICABLE-SFR représentant autant de droits de vote.

2. Par courrier reçu le 24 décembre 2015, la déclaration d'intention suivante été effectuée :

« En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Altice Group Lux S.à r.l. déclare :

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Patrick Drahi.
[2] Sur la base d'un capital composé de 438 245 303 actions représentant autant de droits de vote en application de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par M. Patrick Drahi.
[4] Détenue à 100% par Altice N.V.
[5] Détenue à 100% par Altice Group Lux S.à r.l.
[6] Détenue à 100% par Altice Luxembourg S.A.
[7] Détenue à 100% par Altice France S.A.

- que le franchissement indirect à la hausse des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, et 2/3 du capital et des droits de vote de NUMERICABLE-SFR résulte de l'apport par sa société mère, Altice N.V., de sa participation dans Altice Luxembourg S.A., qui détient indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale à 100% Altice France S.A. et sa sous-filiale à 100% Altice France bis S.à r.l., 343 922 878 actions NUMERICABLE-SFR ;
- qu'elle agit de concert avec Altice N.V., Altice Luxembourg S.A., Altice France S.A. et Altice France bis S.à r.l. ;
- envisager d'accroître sa participation dans NUMERICABLE-SFR ;
- ne pas envisager de prendre seule le contrôle de NUMERICABLE-SFR, étant précisé qu'elle agit de concert avec Altice N.V. qui détient d'ores et déjà le contrôle de NUMERICABLE-SFR ;
- ne pas envisager de modifier la stratégie de NUMERICABLE-SFR ni de réaliser l'une des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- ne détenir aucun instrument financier ou accord mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet des actions ou des droits de vote de NUMERICABLE-SFR ;
- ne pas envisager de solliciter de nomination au sein du conseil d'administration de NUMERICABLE-SFR. »

3. Le franchissement indirect en hausse, par la société Altice Group Lux S.à r.l., des seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société NUMERICABLE-SFR a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique visant les actions de la société NUMERICABLE SFR dans D&I 215C1958 mis en ligne le 9 décembre 2015.

4. Par courrier reçu le 24 décembre 2015, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Altice France bis S.à r.l. (3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 décembre 2015, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NUMERICABLE SFR et détenir 162 500 actions NUMERICABLE-SFR représentant autant de droits de vote, soit 0,04% du capital et des droits de vote de cette société[2].

5. Le « groupe Altice » n'a franchi aucun seuil à cette occasion et détient 343 922 878 actions NUMERICABLE-SFR représentant autant de droits de vote, soit 78,48% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Altice NV[8]	0	0
Altice Group Lux. S.à r.l.[9]	0	0
Altice Luxembourg S.A.[10]	0	0
Altice France S.A.[11]	343 760 378	78,44
Altice France bis S.à r.l.[12]	162 500	0,04
Total	**343 922 878**	**78,48**

[8] Contrôlée par M. Patrick Drahi.
[9] Détenue à 100% par Altice N.V.
[10] Détenue à 100% par Altice Group Lux S.à r.l.
[11] Détenue à 100% par Altice Luxembourg S.A.
[12] Détenue à 100% par Altice France S.A.